

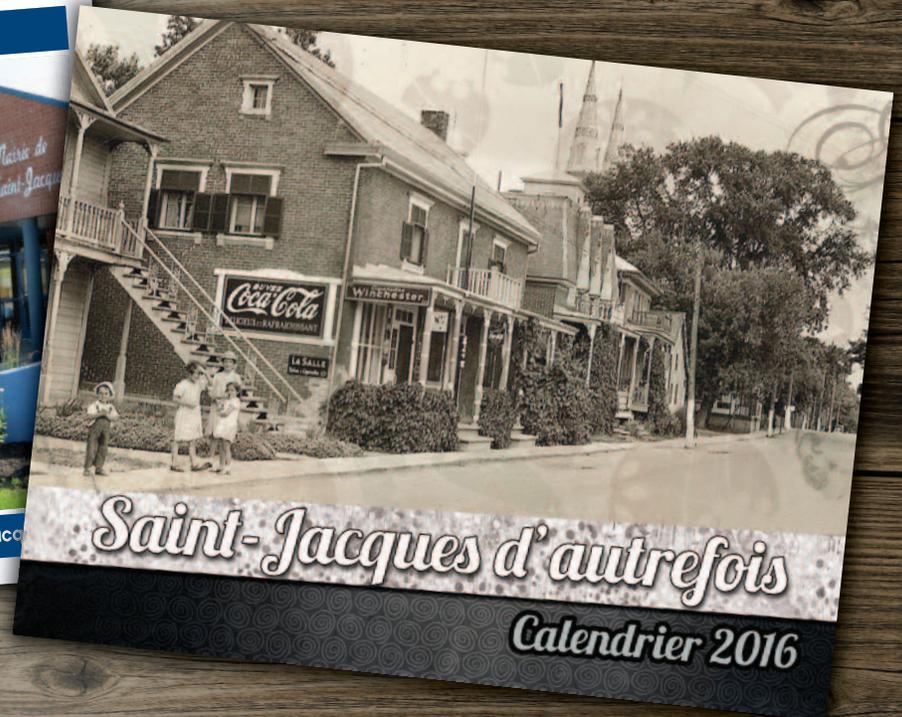
Février 2016 | Vol. 14 N° 1

# LE Jacobin



LE BULLETIN D'INFORMATION DE SAINT-JACQUES

## Les publications DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES



### la semaine de relâche

à Saint-Jacques du 29 février au 4 mars

Toutes les activités en page 15



Aimez-nous sur

facebook

[www.st-jacques.org](http://www.st-jacques.org)

# SOMMAIRE

## LE Février 2016 | Volume 14 N° 1 Jacobin

### Le conseil municipal

- Bilan des décisions 3-6

### Urbanisme et réglementation

- Avis public 7
- Adoption de règlements 7-8
- Stationnement d'hiver 9
- Neige et glace 9
- Nouvelle réglementation sur les permis et certificats 9

### Municipalité de Saint-Jacques

- Budget 2016 10
- Guide du citoyen 11
- Calendrier Saint-Jacques d'autrefois 2016 12

### Service de sécurité incendie

- 90 secondes pour réagir 13-14

### Loisirs et culture

- Activités de la Semaine de relâche 15
- Vente de livres 16
- Sports de glace au parc Aimé-Piette 16
- Comptoir de prêt 16
- Yoga 16
- Période d'inscription au soccer 17

### Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

- Passion lecture 18
- Périodiques 18
- Tirage de Noël 19
- Soirée coup de cœur 19
- Une naissance un livre 19
- Lis-moi une histoire 19
- Bienvenue aux nouveaux arrivants 19
- Horaire régulier 19

### Des nouvelles de vos organismes

- Horeb Saint-Jacques 20
- SHÉNA 20
- Chevaliers de Colomb 21
- Les Petits Pas Jacadiens 21
- SOL 22
- Activités du Club Fadoq 23

### Information Saint-Jacques

- Calendrier des collectes 2016 des matières résiduelles 24

Page couverture	Les publications de la Municipalité de Saint-Jacques Activités de la Semaine de relâche
Réalisation	Municipalité de Saint-Jacques
Graphisme et impression	Jenny Garguilo conception graphique Imprimerie Pinard
Distribution	Postes Canada
Parution	Le bulletin Le Jacobin est publié 10 fois l'an.
Tirage	1 900 exemplaires

ISSN : 1708-2994

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada

## PROCHAINES SÉANCES 1<sup>er</sup> février - 7 mars à 19 h

Toute demande au conseil devant être inscrite à l'ordre du jour doit parvenir à la directrice générale au moins une semaine avant la tenue de la séance.

### Municipalité de Saint-Jacques

16, rue Maréchal, Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0  
Téléphone : 450 839-3671 • Télécopieur : 450 839-2387  
info@st-jacques.org • www.st-jacques.org

Horaire: Lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

### Service téléphonique d'urgence

Après les heures de bureau pour  
bris d'aqueduc, fuite d'eau, etc.  
Tél. : 450 839-3671, option 8

Pendant les heures d'ouverture, en cas  
de panne d'électricité seulement  
Tél. : 450 839-7697

### Service de l'administration et du greffe

Josée Favreau, directrice générale  
Tél.: 450 839-3671, poste 7610  
josee.favreau@st-jacques.org

Julie Leblanc, adjointe administrative  
Tél. : 450 839-3671, poste 7612  
info@st-jacques.org

### Service de l'urbanisme

Charles St-Georges  
inspecteur municipal  
Tél. : 450 839-3671, poste 7660  
urbanisme@st-jacques.org

Jean-Vincent Tanguay  
inspecteur municipal  
Tél. : 450 839-3671, poste 7661  
inspecteur@st-jacques.org

### Service des travaux publics

Hugo Allaire, directeur des travaux publics  
Tél. : 450 839-7922 | travauxpublics@st-jacques.org

### Service des loisirs et de la culture

Tommy Pilotte, technicien en loisirs  
Tél. : 450 839-3671, poste 7670 | loisir@st-jacques.org

### Service de la comptabilité

Annie Jolicoeur  
technicienne en comptabilité  
Tél. : 450 839-3671, poste 7611  
comptabilite@st-jacques.org

Danielle Jetté  
préposée à la comptabilité  
Tél. : 450 839-3671, poste 7630  
service.clientele@st-jacques.org

### Service de la perception

Anne-Marie Forest, préposée à l'accueil et à la perception  
Tél. : 450 839-3671 | perception@st-jacques.org

### Service de sécurité incendie

Daniel Bell, directeur  
Tél. : 450 839-3671 | incendie@st-jacques.org

### Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

Sylvie Mercier, responsable du service aux abonnés  
Tél. : 450 831-2296 | biblio@st-jacques.org

### Centre culturel du Vieux-Collège

Tél. : 450 839-3051

### Inspecteur canin

1 866 624-8737

### AVIS IMPORTANT

Les informations véhiculées dans le journal municipal ne remplacent aucunement les textes légaux des différents règlements de la Municipalité de Saint-Jacques. Ces règlements peuvent être sujets à des modifications en tout temps.

*La Municipalité de Saint-Jacques se dégage de toute responsabilité quant au contenu publié par les organismes et se réserve le droit de l'ajuster en fonction de l'espace disponible dans le bulletin.*



# LE CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance ordinaire  
du 2 novembre 2015

## BILAN DES DÉCISIONS

### ADMINISTRATION

#### Adoption d'une politique sur la parité

Il est résolu à l'unanimité d'adopter un plan d'action pour mettre en œuvre la politique de parité afin d'adhérer à des principes d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes.

#### Dépôt de la situation financière 2015

Il est résolu à l'unanimité que le rapport sur la situation financière pour l'année 2015 soit adopté.

#### Nomination des comités pour l'année 2016

##### TITRES ET COMITÉS

##### DÉLÉGUÉS

Maire adjoint	Claude Mercier
Finances	Michel Lachapelle Claude Mercier
Loisirs et sports	Sophie Racette Josyane Forest
Arts et culture Centre culturel du Vieux-Collège	Isabelle Marsolais Josyane Forest
Communications	Isabelle Marsolais Josyane Forest Sophie Racette
Politique familiale municipale (PFM) et démarche Municipalité amie des aînés (MADA)	Sophie Racette Isabelle Marsolais
Ressources humaines	Sophie Racette Michel Lachapelle
Embellissement et environnement	Isabelle Marsolais Josyane Forest
Incendie	François Leblanc Claude Mercier
Urbanisme (CCU)	Josyane Forest Isabelle Marsolais
Comité consultatif agricole (CCA)	Claude Mercier Michel Lachapelle

Voirie	Claude Mercier François Leblanc
Parc des Cultures	Isabelle Marsolais
Comité du jumelage Saint-Jacques/Vergt	Isabelle Marsolais
Festival acadien	Isabelle Marsolais
Comité de mise en place des mesures d'urgence	Claude Mercier François Leblanc Isabelle Marsolais
Office municipal d'habitation (OMH)	Claude Mercier François Leblanc Sophie Racette
Comité de la parité	Isabelle Marsolais Josyane Forest
Immobilisations	Claude Mercier François Leblanc

#### Calendrier des séances du conseil pour l'année 2016

Il est résolu à l'unanimité que les séances ordinaires du conseil pour l'année 2016 soient tenues à 19 h, à la salle du conseil de la mairie de Saint-Jacques, selon le calendrier suivant :

- Mardi 5 janvier 2016
- Lundi 1<sup>er</sup> février 2016
- Lundi 7 mars 2016
- Lundi 4 avril 2016
- Lundi 2 mai 2016
- Lundi 6 juin 2016
- Lundi 4 juillet 2016
- Lundi 1<sup>er</sup> août 2016
- Mardi 6 septembre 2016 (lundi férié)
- Lundi 3 octobre 2016
- Lundi 7 novembre 2016
- Lundi 5 décembre 2016
- Mercredi 14 décembre 2016 (adoption du budget)

#### Achat du mobilier Agrandissement de la mairie

Il est résolu à l'unanimité d'accepter de procéder à l'achat du mobilier chez Équipement de bureau Joliette.

## BILAN DES DÉCISIONS

### **Certificat de paiement n° 1 à René Gaudet et fils**

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation de Héту-Bellehumeur architectes inc. et de verser la somme de 47 367,13 \$ à René Gaudet et fils inc. à titre de certificat de paiement n° 1 pour les travaux d'agrandissement de la mairie.

### **Certificat de paiement n° 2 à Terrassement BLR inc.**

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation de Beaudoin Hurens et de verser la somme de 95 976,20 \$ à Terrassement BLR inc. à titre de certificat de paiement n° 2 pour les travaux sur le ponceau de la rue Sainte-Anne.

### **Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens**

Il est résolu à l'unanimité de verser à Beaudoin Hurens la somme de 3 175 \$ (plus taxes applicables) pour la surveillance des travaux lors du remplacement du ponceau de la rue Sainte-Anne.

### **Demande d'aide financière – Secteur PIIA**

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 1 754,27 \$ à titre de subvention dans la cadre du Programme de revitalisation pour le plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) pour les travaux admissibles pour l'immeuble du 67-71 rue Saint-Jacques, propriété de madame Linda Blais.

### **Achat de bancs pour le parc des Cultures**

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 1 462,50 \$ à *Les Ateliers Rosy*, à titre d'acompte pour la confection de cinq bancs pour le parc des Cultures.

### **Adhésion au Réseau Les Arts et la Ville**

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 100 \$ afin d'adhérer au Réseau Les Arts et la Ville.

### **Demande du Collège Esther-Blondin**

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser deux employés à se rendre au Collège Esther-Blondin avec les camions de la Municipalité lors de la Marche Julie-Pothier, le jeudi 5 mai 2016 afin d'ouvrir et de fermer la marche et d'assurer la sécurité des étudiants lorsqu'ils traverseront la rue Saint-Jacques.

### **Entente forfaitaire pour services juridiques**

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de Marceau Soucy Boudreau Avocats pour les services

juridiques de la Municipalité.

### **Résumé de la séance spéciale du 16 novembre 2015**

#### **Résultat des soumissions pour le remplacement du ponceau du chemin du Bas-de-l'Église Nord**

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation de Beaudoin Hurens et d'accorder le mandat à BLR Excavation inc. pour une somme de 61 169,29 \$ pour le remplacement du ponceau du chemin du Bas-de-l'Église Nord.

#### **Demande de dérogation mineure Lot 3 025 267**

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Dominic Thériault pour l'immeuble situé sur le lot 3 025 267 (14, rue Marcel-Lépine).

### **Résumé de la séance ordinaire du 7 décembre 2015**

#### **Politique sur l'utilisation des outils informatiques**

Il est résolu à l'unanimité d'adopter une politique sur l'utilisation des outils informatiques pour l'ensemble du personnel de la Municipalité de Saint-Jacques.

#### **Taux d'intérêt 2016 – Arrérages de taxes**

Il est résolu à l'unanimité que le taux pour les arrérages de taxes soit fixé à 15 % pour l'année 2016.

#### **Dépôt du registre public des déclarations faites par un membre du conseil**

En vertu de la Loi sur l'éthique et de la déontologie en matière municipale, une liste préparée par la directrice générale est déposée au conseil dans laquelle il est déclaré que pour l'année 2015, aucun don ou marque d'hospitalité ou tout autre avantage d'une valeur qui excède 200 \$ n'a été reçu par un membre du conseil.

#### **Certificat de paiement n° 2 à René Gaudet et fils**

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation de Héту-Bellehumeur architectes inc. et de verser la somme de 73 148,57 \$ à René Gaudet et fils inc. à titre de certificat de paiement n° 2 pour les travaux d'agrandissement de la mairie.



# LE CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance ordinaire  
du 7 décembre 2015

## BILAN DES DÉCISIONS

**Embauche d'une technicienne en comptabilité**  
Il est résolu à l'unanimité d'accepter l'embauche de Mme Annie Jolicoeur à titre de technicienne en comptabilité.

**Installation de poteaux et de luminaires sur les rues Dugas et Gaudet**  
Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 7 628 \$ (plus taxes applicables) à Serge Daigle électricien inc. pour l'installation de luminaires sur les rues Dugas et Gaudet.

**Demande de prix à Pépinière Montcalm pour les paniers suspendus**  
Il est résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de Pépinière Montcalm d'une somme de 89,95 \$ par panier et que 45 paniers soient commandés pour un total de 4 048 \$ (plus taxes applicables).

**Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens**  
Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 6 100 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour la préparation des plans et devis dans le projet de remplacement du ponceau du chemin du Bas-de-l'Église Nord.

**Offres de services professionnels pour l'inspection des bornes d'incendie.**  
Il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de Nordikeau inc. d'une somme de 3 480 \$ (plus taxes applicables) pour l'inspection des bornes d'incendie sur le territoire de la municipalité.

**Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens**  
Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 6 700 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour l'étude de remplacement de la conduite de l'aqueduc sur le rang Saint-Jacques.

**Honoraires professionnels à WSP Canada inc.**  
Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 7 875 \$ (plus taxes applicables) à WSP Canada inc. pour la réalisation des plans et devis pour les travaux sur la rue Laurin.

**Honoraires professionnels à Solmatech inc.**  
Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 4 495 \$ (plus taxes applicables) à Solmatech inc. pour la réalisation de l'étude géotechnique dans le projet de

remplacement du ponceau du chemin du Bas-de-l'Église Nord.

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur François Leblanc qu'il présentera à une rencontre ultérieure, un règlement afin de procéder à l'annulation du Règlement numéro 135-2005 qui ordonne la fermeture du chemin Leblanc en période hivernale.

**AVIS DE MOTION** est donné par madame Isabelle Marsolais, qu'elle présentera à une rencontre ultérieure un premier projet de règlement à l'effet de modifier le Règlement numéro 79-2002 concernant les contraventions, sanctions et procédures et recours.

**Protocole d'entente avec l'école Saint-Louis-de-France pour l'utilisation des locaux, terrains et aménagements**  
Il est résolu à l'unanimité d'accepter le protocole d'entente de la Commission scolaire des Samares pour l'utilisation des locaux de l'école Saint-Louis-de-France par la Municipalité de Saint-Jacques.

**Modification de la tarification pour le camp de jour 2016**  
Il est résolu à l'unanimité de modifier la tarification du service du camp de jour à 45 \$ par semaine pour le premier enfant, à 35 \$ par semaine pour le deuxième enfant et à 30 \$ par semaine pour le troisième enfant d'une même famille.

**Modification de la tarification pour le service de garde du camp de jour 2016**  
Il est résolu à l'unanimité de fixer les frais du service de garde du camp de jour à 25 \$ par semaine.

**Certificat de paiement n° 1 à Généreux Construction inc.**  
Il est résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation de Beaudoin Hurens et de verser la somme de 103 235,33 \$ à Généreux Construction inc. pour les travaux exécutés au stationnement municipal au Centre culturel du Vieux-Collège.

**Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens**  
Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 7 425 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour la surveillance des travaux dans le dossier du stationnement municipal au Centre culturel du Vieux-Collège.



Résumé de la séance ordinaire  
du 2 novembre 2015

# LE CONSEIL MUNICIPAL

## BILAN DES DÉCISIONS

### **Embauche de surveillants pour les patinoires et pour les sorties aux stations de ski**

Il est résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Charles-Antoine Valois et madame Éliane Nadeau à titre de surveillants.

### **Programme de développement d'activités Famille au jeu**

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'inscription au programme de développement d'activités *Famille au jeu* du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière.

### **Honoraires professionnels à EXP inc.**

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 2 177,33 \$ (plus taxes applicables) à EXP inc. pour les analyses de sol dans le dossier du stationnement municipal au Centre culturel du Vieux-Collège.

### **Demande d'aide financière Fadoq Saint-Jacques**

Il est résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière d'une somme de 675 \$ à la Fadoq Saint-Jacques dans le cadre du Salon des artisans de l'année 2015.

### **Ajustement salarial des employés pour 2016**

Il est résolu à l'unanimité d'accorder une augmentation de salaire de 2 % à l'ensemble des employés de la Municipalité de Saint-Jacques.

### **Renouvellement du contrat d'assurance municipale MMQ**

Il est résolu à l'unanimité d'accepter de renouveler l'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec, le tout pour une somme de 71 581 \$.

### **Taux de taxes pour 2016**

Il est résolu à l'unanimité d'accepter que le taux de taxes résiduel soit fixé à 0,72 \$ du 100 \$ d'évaluation sur l'ensemble des immeubles imposables et que le taux de taxes pour les immeubles non résidentiels

imposables soit fixé à 1,03 \$ du 100 \$ d'évaluation pour l'année 2016.

### **Affectation d'un montant au surplus « Aqeduc »**

Il est résolu à l'unanimité de créer un surplus « Aqeduc » de 100 000 \$ à même les revenus du service de l'aqueduc de l'année 2015.

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Claude Mercier qu'il présentera à une rencontre ultérieure un règlement concernant l'imposition des compensations d'eau, d'égout et de matières résiduelles.

### **Honoraires professionnels à Hétu-Bellehumeur architectes inc.**

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 996 \$ (plus taxes applicables) à Hétu-Bellehumeur architectes inc. pour les services rendus pendant les travaux d'agrandissement de la mairie.

### **Certificat de paiement n° 6 à Raymond Bouchard Excavation inc.**

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation de WSP Canada inc. et de verser la somme de 3 194,87 \$ à Raymond Bouchard Excavation inc. à titre de certificat n° 6 pour les travaux effectués sur les rues Laurin et des Mésanges.

### **Entente intermunicipale pour l'utilisation des bornes d'incendie et des points d'eau avec la Municipalité de Saint-Liguori**

Il est résolu à l'unanimité d'accepter de signer une entente avec la Municipalité de Saint-Liguori pour l'utilisation des bornes d'incendie et des points d'eau.

Josée Favreau, g.m.a.  
Directrice générale

La version en texte intégral des procès-verbaux est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://www.st-jacques.org/index.jsp?p=62>

Également, des copies en format papier sont disponibles sur demande à la mairie de Saint-Jacques, moyennant des frais exigibles.

# URBANISME & RÉGLEMENTATION

## AVIS PUBLIC

### EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le comité consultatif d'urbanisme de Saint-Jacques, à sa séance ordinaire du 19 janvier 2016, prendra connaissance d'une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme.

La demande porte sur le lot 3 025 235 portant le numéro civique 154, rue Saint-Jacques et situé dans la zone RM2-11. En effet, le propriétaire de la résidence projette de démolir la construction existante pour en ériger une nouvelle qui ne respecterait pas la largeur minimum du bâtiment qui est de 7,5 mètres.

Plus spécifiquement, la demande consiste à permettre la construction d'une habitation trifamiliale d'une largeur de 6,81 mètres au lieu de 7,5 mètres, qui est la largeur minimale exigée dans la grille des usages et normes de la zone RM2-11 du Règlement de zonage numéro 55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques.

Le conseil rendra sa décision à la séance du 7 mars 2016, à la mairie de Saint-Jacques, 16, rue Maréchal, Saint-Jacques, le tout selon les dispositions du règlement municipal en vigueur.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Jacques, le 1<sup>er</sup> février 2016.

Josée Favreau, g.m.a  
Directrice générale

## ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Le conseil municipal de Saint Jacques, à la séance du 7 décembre 2015, a adopté le règlement suivant :

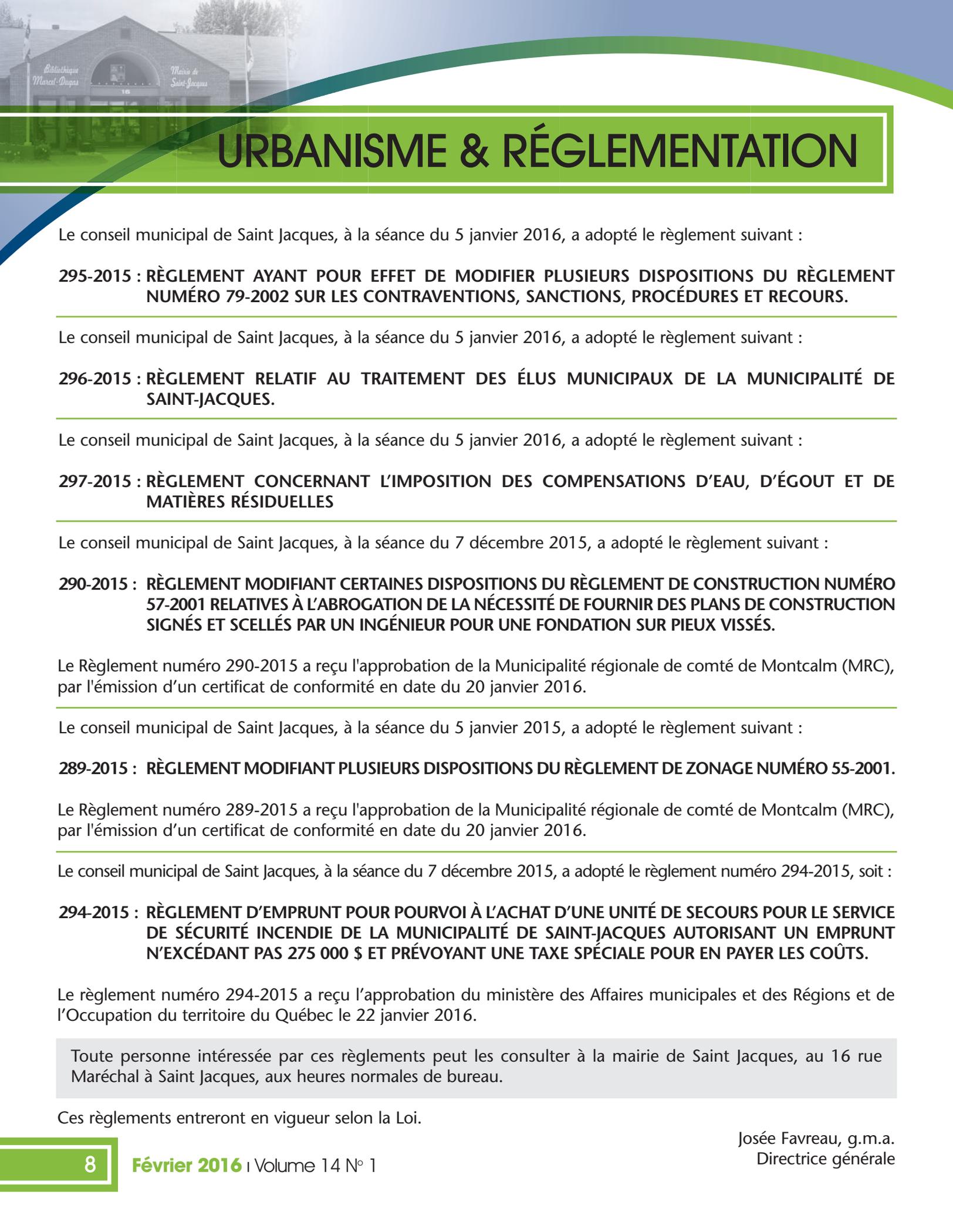
**291-2015 : RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 58-2001 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS RELATIFS À L'ABROGATION DE LA NÉCESSITÉ DE FOURNIR DES PLANS DE CONSTRUCTION SIGNÉS ET SCELLÉS PAR UN INGÉNIEUR POUR UNE FONDATION SUR PIEUX VISÉS.**

Le conseil municipal de Saint Jacques, à la séance du 7 décembre 2015, a adopté le règlement suivant :

**292-2015 : RÈGLEMENT NUMÉRO 292-2015 CONCERNANT LES TRAVAUX DE NETTOYAGE D'UNE PORTION DE LA BRANCHE 3 DU RUISSEAU SAINT-JACQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES.**

Le conseil municipal de Saint Jacques, à la séance du 7 décembre 2015, a adopté le règlement suivant :

**293-2015 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 58-2001 AFIN D'Y INCLURE UN TABLEAU POUR LES TRAVAUX QUI NÉCESSITENT UN PERMIS ET DE MODIFIER LES COÛTS DES PERMIS ET DES CERTIFICATS**



# URBANISME & RÉGLEMENTATION

Le conseil municipal de Saint Jacques, à la séance du 5 janvier 2016, a adopté le règlement suivant :

**295-2015 : RÈGLEMENT AYANT POUR EFFET DE MODIFIER PLUSIEURS DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 79-2002 SUR LES CONTRAVENTIONS, SANCTIONS, PROCÉDURES ET RECOURS.**

Le conseil municipal de Saint Jacques, à la séance du 5 janvier 2016, a adopté le règlement suivant :

**296-2015 : RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES.**

Le conseil municipal de Saint Jacques, à la séance du 5 janvier 2016, a adopté le règlement suivant :

**297-2015 : RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS D'EAU, D'ÉGOUT ET DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Le conseil municipal de Saint Jacques, à la séance du 7 décembre 2015, a adopté le règlement suivant :

**290-2015 : RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 57-2001 RELATIVES À L'ABROGATION DE LA NÉCESSITÉ DE FOURNIR DES PLANS DE CONSTRUCTION SIGNÉS ET SCÉLLÉS PAR UN INGÉNIEUR POUR UNE FONDATION SUR PIEUX VISSÉS.**

Le Règlement numéro 290-2015 a reçu l'approbation de la Municipalité régionale de comté de Montcalm (MRC), par l'émission d'un certificat de conformité en date du 20 janvier 2016.

Le conseil municipal de Saint Jacques, à la séance du 5 janvier 2015, a adopté le règlement suivant :

**289-2015 : RÈGLEMENT MODIFIANT PLUSIEURS DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 55-2001.**

Le Règlement numéro 289-2015 a reçu l'approbation de la Municipalité régionale de comté de Montcalm (MRC), par l'émission d'un certificat de conformité en date du 20 janvier 2016.

Le conseil municipal de Saint Jacques, à la séance du 7 décembre 2015, a adopté le règlement numéro 294-2015, soit :

**294-2015 : RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR POURVOI À L'ACHAT D'UNE UNITÉ DE SECOURS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES AUTORISANT UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 275 000 \$ ET PRÉVOYANT UNE TAXE SPÉCIALE POUR EN PAYER LES COÛTS.**

Le règlement numéro 294-2015 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec le 22 janvier 2016.

Toute personne intéressée par ces règlements peut les consulter à la mairie de Saint Jacques, au 16 rue Maréchal à Saint Jacques, aux heures normales de bureau.

Ces règlements entreront en vigueur selon la Loi.

# URBANISME & RÉGLEMENTATION

## Stationnement d'hiver (Règlement n° 207-2010, article 19)

Il est interdit de stationner un véhicule routier et lourd sur les chemins publics **entre 24 h et 6 h du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril inclusivement**, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

## Neige et glace (Règlement n° 266-2015, article 5)

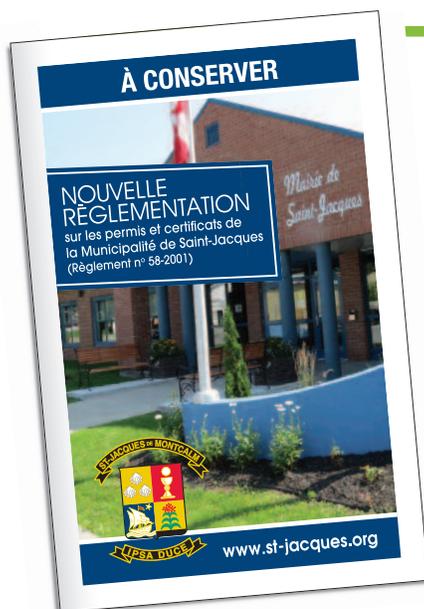


**5.18** Le fait pour un propriétaire, un occupant ou un entrepreneur en déneigement de déposer, souffler ou déverser sur un immeuble public ou **SUR UNE AUTRE PROPRIÉTÉ QUE LA SIENNE DE LA NEIGE OU DE LA GLACE** constitue une nuisance et est prohibé.

**5.19** Le fait pour un propriétaire, un occupant ou un entrepreneur en déneigement de déposer, souffler ou déverser de la neige ou de la glace **DANS UN RAYON D'UN (1) MÈTRE D'UNE BORNE D'INCENDIE** constitue une nuisance et est prohibé.

**5.20** Le fait pour un propriétaire ou occupant de créer, de **PERMETTRE OU DE TOLÉRER UN AMONCELLEMENT DE NEIGE OU DE GLACE DE FAÇON À NUIRE À LA VISIBILITÉ POUR LES PIÉTONS OU LES VÉHICULES AUTOMOBILES** constitue une nuisance et est prohibé.

**5.21** Il est interdit à toute personne de **PROJETER OU DÉPOSER SUR LA VOIE PUBLIQUE DE LA GLACE OU DE LA NEIGE PROVENANT DE SON TERRAIN OU DE SA PROPRIÉTÉ OU DE CELLE DONT IL ASSUME LE DÉBLAIEMENT**, ce fait constituant une nuisance et est prohibé.



## NOUVELLE RÉGLEMENTATION sur les permis et certificats

Le 7 décembre 2015, le Règlement numéro 58-2001 a été modifié afin d'y inclure un tableau pour les travaux qui nécessitent un permis et d'y modifier les coûts des permis et certificats.

Dans cette optique et afin que tous les citoyens puissent prendre connaissance des changements, la Municipalité de Saint-Jacques vous a fait parvenir par la poste un livret explicatif.

Si vous avez des questions concernant la nouvelle réglementation, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'urbanisme au 450 839-3671, poste 7660 ou 7661.

**BUDGET 2016**  
Adopté le 16 décembre 2015

**SAINT-JACQUES**

**REVENUS**

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 528 650.00 \$
TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX	794 107.00 \$
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	130 000.00 \$
SERVICES AUX ORGANISMES MUNICIPAUX	72 100.00 \$
AUTRES (licences-permis-amendes & pénalités)	278 536.00 \$
AUTRES SERVICES (loyers , intérêts et divers )	45 000.00 \$
TRANSFERTS INCONDITIONNELS (Gouvernement du Québec)	
TRANSFERTS CONDITIONNELS (Gouvernement du Québec)	209 379.00 \$
REMBOURSEMENT FONDS DE ROULEMENT	119 725.00 \$-
AFFECTATION DE SURPLUS	65 607.00 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>5 003 654.00 \$</b>

**DÉPENSES**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	966 588.00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	699 244.00 \$
TRANSPORT	1 197 518.00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	1 132 606.00 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	26 500.00 \$
AMÉNAGEMENT - URBANISME - DÉVELOPPEMENT	267 780.00 \$
LOISIRS ET CULTURE	566 176.00 \$
SERVICE DE LA DETTE : · Remboursement capital	390 761.00 \$
· Remboursement intérêt	259 603.00 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	273 500.00 \$
CONCILIATION A DES FINS BUDGÉTAIRES (amortissement)	776 622.00 \$-
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>5 003 654.00 \$</b>

Évaluation imposable totale	419 761 200.00 \$
Évaluation non imposable	38 461 900.00 \$
Évaluation des immeubles non résidentiels	28 842 936.00 \$
Pourcentage du niveau du rôle d'évaluation par rapport à la valeur réelle	100 %
Facteur comparatif	1.00

**TAUX DES TAXES 2016**

Taux de la taxe foncière - résiduelle	0.72 \$ du 100 \$
Taux de la taxe foncière - non résidentiel	1.03 \$ du 100 \$

**Tarification pour services municipaux - Résidentielle**

Eau	générale	175.00 \$ unité
	piscine	50.00 \$ unité
Égout		160.00 \$ unité
Matières résiduelles		140.00 \$ unité
Recyclage-environnement		40.00 \$ unité

# SAINT-JACQUES

## GUIDE DU CITOYEN

Comme la Municipalité de Saint-Jacques a à cœur de toujours mieux servir ses citoyens et ses citoyennes, c'est avec une grande fierté qu'elle présente son tout premier Guide du citoyen. Ce document, qui a une durée de vie de 2 ans, se veut une véritable source de référence et d'information.

« Avec le guide du citoyen, nous avons voulu faire connaître et expliquer les différents services qu'offre notre Municipalité », souligne fièrement la responsable des communications de la Municipalité de Saint-Jacques, Mme Julie Leblanc. »

Le conseil municipal, par l'adoption de la politique familiale et démarche Municipalité amie des aînés (MADA) avait pour objectif de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants. Par ce guide, qui leur sera offert tout à fait gratuitement, ils pourront découvrir l'histoire de leur nouvelle municipalité, mais aussi les services qu'elle offre, ses organismes, ses entreprises, ses établissements scolaires, et bien plus. Notre municipalité étant en pleine croissance, nous croyons que ce guide ne peut que contribuer à faire connaître notre beau village.

### Corrections

**Veillez prendre note des corrections à apporter à l'intérieur du guide :**

En page 50 : Le responsable pour Club Chasse et Pêche est André Brisson, on peut le rejoindre au 2, rue du Collège.

En page 55 : Les propriétaires pour O. Coderre et fils Ltée sont Benoît Coderre et Gérard Coderre.

En page 61 : Le numéro de téléphone pour Les extincteurs Guy Garceau inc. est 450 839-6800.

En page 62 : L'adresse pour Sani-Pression inc. est 1506, chemin du Bas-de-l'Église Sud.

### Ajout à la liste des entreprises

Dans la catégorie Alimentation, ajouter :

#### **Les fougasseries de l'Auvergnat**

Sylvie Lachance

450 397-1333

fougasseries@gmail.com

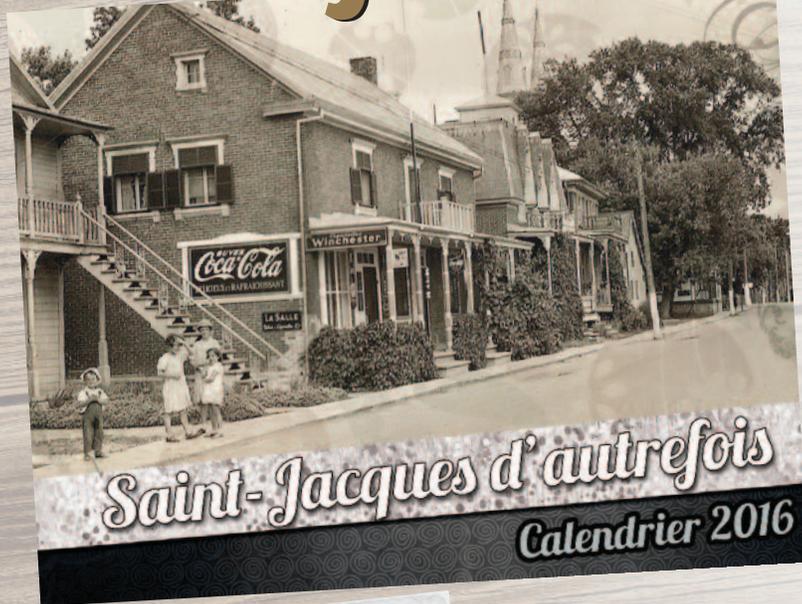


**Pour ajouter votre entreprise, pour toutes corrections ou demandes, communiquez avec Julie Leblanc au [communication@st-jacques.org](mailto:communication@st-jacques.org).**



# SAINT-JACQUES

## CALENDRIER SAINT-JACQUES *d'autrefois* 2016



(J.L.) De nouveau cette année, la Municipalité de Saint-Jacques vous offre son calendrier Saint-Jacques d'autrefois.

Notre mission de vous offrir des photos d'antan a été possible, entre autres, grâce à l'aide de madame Françoise Lévesque et monsieur Pierre Perreault. Merci pour votre aide à la confection du calendrier.

### NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!

Le calendrier Saint-Jacques d'autrefois est offert aux citoyens de Saint-Jacques depuis 2012. Les jacobins et les jacobines semblent apprécier le thème des photos anciennes et c'est pourquoi nous avons besoin de vous. **Nous vous invitons à replonger dans vos souvenirs et à nous faire parvenir vos photos.**



### Correction

Veuillez noter que l'adresse du bâtiment à la page du mois d'août n'est pas le 187, rue Saint-Jacques, mais le 73-75 rue Saint-Jacques.



# SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

## 90 secondes pour réagir!

La majorité des systèmes d'alarme incendie disposent d'une fonction de délai qui, lorsqu'activée, permet à une alerte de retentir jusqu'à 90 secondes avant la transmission du signal d'alarme à un centre de télésurveillance. Demandez à votre installateur de s'assurer qu'elle est activée.

**Avant d'annuler l'alarme, vérifiez pour quelle raison elle s'est déclenchée : incendie réel, manipulation erronée, fumée légère, etc. Considérez toute alarme comme fondée jusqu'à preuve du contraire.**

Si vous êtes en présence de fumée ou d'un feu, évacuez les occupants jusqu'au point de rassemblement, puis faites le 9-1-1. Ne retournez pas à l'intérieur sans la permission des pompiers.

Si vous êtes certain que l'alarme est non fondée, vous disposez de 90 secondes pour composer votre code d'accès afin d'annuler l'alarme et d'éviter sa transmission au centre de télésurveillance. Si votre système ne dispose pas de la fonction d'annulation, attendez une minute après le début de l'alarme que la ligne téléphonique se libère, puis appelez votre centre de télésurveillance.

### Conseils pour éviter les alarmes non fondées

- Faites installer les détecteurs de fumée du système d'alarme loin des sources de fumée ou de vapeur d'eau : cuisine, pièce avec foyer, salle de bain ou atelier.
- Optez pour des détecteurs photoélectriques : ils sont moins sensibles à la fumée légère et à la vapeur, responsables de plusieurs alarmes non fondées.
- Bien que l'activation de la fonction de délai soit facultative, il est fortement recommandé de la faire activer à l'intérieur d'une propriété privée. Renseignez-vous auprès de votre centre de télésurveillance ou du spécialiste qui en fait l'entretien.
- Il est fortement déconseillé de la faire activer dans les bâtiments destinés à héberger des personnes dont la capacité d'évacuation est limitée, dont les résidences privées pour aînés.

### Utilisation du système d'alarme incendie

- Apprenez comment fonctionne votre système d'alarme et montrez-le aux occupants de votre demeure.
- Assurez-vous que le numéro de téléphone de votre centre de télésurveillance est inscrit sur ou près du clavier de commande du système.
- Renseignez-vous auprès de votre municipalité sur la réglementation concernant l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme incendie.

### Entretien du système

- Faites remplacer les détecteurs de fumée tous les 10 ans.
- Procédez à des essais deux fois par année pour assurer leur bon fonctionnement.
- Nettoyez fréquemment l'extérieur des détecteurs de fumée à l'aide d'un aspirateur. N'ouvrez pas le boîtier. Communiquez avec votre centre de

# SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

télesurveillance si le système se déclenche.

- Prévenez votre centre de télesurveillance à la suite d'une panne électrique ou téléphonique. Testez ensuite votre système.
- Inspectez les piles de votre système d'alarme et assurez-vous que leurs bornes ne sont pas corrodées. S'il y a corrosion ou fuite de liquide, faites-les vérifier par un spécialiste.

## Respect des normes

- Assurez-vous que votre système d'alarme relié à un centre de télesurveillance répond aux normes en vigueur.

## Conseils lors des travaux dans les bâtiments résidentiels

Plus de 10 % des alarmes incendie non fondées sont occasionnées par des travaux de construction ou de rénovation.

- Informez-vous auprès du propriétaire sur la manière de désactiver et de réactiver le système d'alarme incendie relié à un centre de télesurveillance.
- Demandez au propriétaire, avant de commencer les travaux, d'aviser son centre de télesurveillance au début et à la fin des travaux.
- Localisez les fils du système d'alarme, les détecteurs de fumée et de chaleur ainsi que les gicleurs afin de ne pas les endommager.
- Recouvrez chaque détecteur de fumée d'un couvercle rigide et étanche.
- Passez délicatement l'aspirateur autour et sur les couvercles rigides avant de les enlever ainsi qu'autour et sur les détecteurs à la fin de chaque journée de travail et à la fin des travaux.
- Aérez la pièce pendant les travaux.



## Précaution

- Agissez avec précaution lorsque vous utilisez des outils qui provoquent de la fumée, soulèvent de la poussière ou dégagent de la vapeur à proximité des détecteurs de fumée, comme un pistolet chauffant, une torche à l'acétylène ou une sableuse.
- Soyez consciencieux quand vous percez un mur, un plafond ou un plancher, car vous pourriez couper un fil du système d'alarme.

## CONCLUSION - Réaction : 90 secondes pour éviter une alarme!

N'oubliez pas que l'activation de la fonction de délai de la transmission du signal d'alarme accorde un maximum de 90 secondes aux occupants pour vérifier le bien-fondé de l'alarme et, le cas échéant, pour l'annuler en composant le code d'accès au clavier du système.

Une alarme incendie non fondée est un signal qui a causé le déplacement inutile des pompiers et qui peut :

- coûter cher à la Municipalité et aux contribuables, compte tenu des effectifs qu'elle monopolise;
- être passible d'une amende dans certaines municipalités;
- monopoliser les pompiers loin des urgences véritables, pouvant ainsi compromettre la sécurité des citoyens;
- entraîner les intervenants d'urgence à exposer leur vie et celle de leurs concitoyens au danger lors de leurs déplacements.

Être consciencieux et prudent évite bien de fausses alarmes. C'est la responsabilité de chacun d'en réduire le nombre!

# LOISIRS & CULTURE

INFORMATION : Tommy Pilotte, technicien en loisirs | loisir@st-jacques.org | 450 839-3671, poste 7670



## la semaine de relâche

à Saint-Jacques du 29 février au 4 mars

### POUR TOUTE LA FAMILLE

#### Inscription du 1<sup>er</sup> au 22 février

Si le nombre d'inscriptions n'est pas suffisant, le Service des loisirs et de la culture se réserve le droit d'annuler l'activité.

JOURS	ACTIVITÉS	HEURES	COÛTS	ENDROITS
<b>Lundi 29 février</b>	Zoo de Granby*	8 h à 17 h	3 à 12 ans : 10 \$ 13 ans et plus : 15 \$ Transport gratuit	Départ du Centre culturel du Vieux-Collège à 8 h Retour vers 17 h 30 au même endroit
<b>Mardi 1<sup>er</sup> mars</b>	Bain libre	13 h à 15 h	2 \$ par résident de Saint-Jacques	Pavillon des sports du Collège Esther-Blondin
	Atelier sportif* www.sportballrivenord.ca	13 h 30 : 6-8ans 14 h 30 : 9-10 ans	Atelier gratuit	Gymnase de l'école Saint-Louis-de-France
	Ski Val-Côme*	7 h à 17 h	20 \$ et transport gratuit	Val St-Côme Départ de Sainte-Julienne**
<b>Mercredi 2 mars</b>	Atelier sportif*	13 h 30 : 6-8ans 14 h 30 : 9-10 ans	Gratuit	Gymnase de l'école Saint-Louis-de-France
<b>Judi 3 mars</b>	Bain libre	9 h à 11 h	2 \$ par résident de Saint-Jacques	Pavillon des sports du Collège Esther-Blondin
	Magicien*	14 h à 15 h	Gratuit	Mairie
<b>Vendredi 4 mars</b>	Mont-Tremblant*	7 h à 17 h	45 \$ : 17 ans et - 60 \$ : Adultes Transport gratuit	Mont Tremblant Départ de Sainte-Julienne**
	Film pour enfants* «Sans dessus dessous»	13 h 30 à 15 h 30	Gratuit	Gymnase de l'école Saint-Louis-de-France

\* Inscription obligatoire

\*\* Les départs se feront à 7 h à l'hôtel de ville de la Municipalité de Sainte-Julienne (1404 route 337, Sainte-Julienne)

# LOISIRS & CULTURE

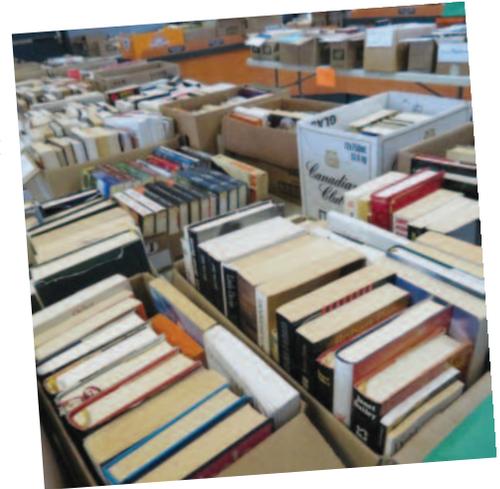
**INFORMATION** : Tommy Pilotte, technicien en loisirs | [loisir@st-jacques.org](mailto:loisir@st-jacques.org) | 450 839-3671, poste 7670

## VENTE DE LIVRES 2016

Nous sommes à préparer la vente de livres... Vous avez des livres qui dorment sur vos tablettes et vous souhaitez vous en défaire! Vous pouvez les apporter à la mairie de Saint-Jacques (16, rue Maréchal) jusqu'à la fin du mois d'avril. Des bacs déposés dans le vestibule serviront à recueillir vos dons. Nous acceptons les documentaires, les romans, les albums jeunesse, les bandes dessinées et les périodiques (revues). **Nous n'acceptons ni les encyclopédies ni les condensés (Sélection Reader's Digest).**

La vente de livres aura lieu le jeudi 19 mai de 14 h à 19 h. Les sommes amassées serviront au financement des activités culturelles offertes aux jeunes.

Luce Archambault et Nicole Éthier, responsables



## SPORTS DE GLACE AU PARC AIMÉ-PIETTE

Endroit chauffé pour chausser les patins et accès aux toilettes.

### Sentier glacé et patinoire | Horaire

Lundi au jeudi : de 18 h à 21 h    Samedi : 10 h à 22 h

Vendredi : de 18 h à 22 h    Dimanche : 10 h à 20 h

## COMPTOIR DE PRÊT

Samedi et dimanche de 10 h à 18 h

7 paires de raquettes (adultes)  
7 paires de raquettes (enfants)  
2 supports pour apprenti patineur  
2 paires de bâtons de marche  
10 tapis-luges style "crazy carpet"

**PIÈCE D'IDENTITÉ EXIGÉE**

## YOGA (KRIPALU)

Pour aller chercher un complément relaxant à votre vie souvent trop stressante. Le kripalu yoga est une philosophie de vie qui vous permet d'apprendre à respirer, à vous détendre et à mieux vous concentrer. Par la méditation en mouvement, apaisez votre corps et votre esprit.

**Pour qui** : Adolescents et adultes

**Quand** : Les mardis de 18 h à 19 h 15 et de 19 h 30 à 20 h 45  
Du 12 janvier au 22 mars

**Coût** : 165 \$ par session (10 semaines)

**Endroit** : Centre culturel du Vieux Collège (50, rue Saint-Jacques)

**INFORMATION ET INSCRIPTION  
(EN TOUT TEMPS):**

Nancy Vendette n.d.

450 588-3292 | [yogitanancy@hotmail.com](mailto:yogitanancy@hotmail.com)

# LOISIRS & CULTURE

INFORMATION : Tommy Platte, technicien en loisirs | [loisir@st-jacques.org](mailto:loisir@st-jacques.org) | 450 839-3671, poste 7670



Association  
de soccer  
Nouvelle-Acadie



## Période d'inscription pour l'été 2016

**10-11 février de 18 h à 20 h**

**Salle municipale de Saint-Liguori**

(750, rue Principale, Saint-Liguori)

**17-18 février de 18 h à 20 h**

**Centre culturel du Vieux-Collège**

(50, rue Saint-Jacques, Saint-Jacques)



Un rabais de 20 \$ vous sera offert si votre enfant est inscrit lors des quatre dates prévues. Après ces dates, vous devrez payer le prix régulier. Nous accordons également un rabais de 50 % sur la 3<sup>e</sup> inscription dans une même famille. Le rabais est accordé sur l'inscription la moins chère et il ne s'applique pas pour le senior.

### Lors des inscriptions, vous devez :

- Faire essayer l'uniforme à votre enfant
- Apporter la carte d'assurance maladie
- Payer par chèque

Micro soccer :	105 \$
5 X 5 (U7-U8) :	150 \$
7 X 7 (U9-U10) :	165 \$

9 X 9 (U11-U12) :	175 \$
11 X 11 (U12 à U18) :	205 \$
Senior :	230 \$

**Veillez prendre note que le classement de votre enfant se fait selon son année de naissance.**

Micro: 2011-2010  
U8: 2009-2008  
U9: 2007

U10: 2006  
U11: 2005  
U12: 2004

U14: 2003-2002  
U16: 2001-2000  
U18: 1999-1998

**Chaque année, le succès de notre saison dépend des bénévoles qui s'impliquent auprès du club.  
LES JEUNES ONT BESOIN DE VOUS!**

### ARBITRES RECHERCHÉS

Si vous êtes âgés de 13 ans et plus, et que vous vous sentez arbitre, contactez-nous!

### ENTRAINEURS RECHERCHÉS

Si vous aimez le soccer et avez envie de vous impliquer, contactez-nous!

### Nouvelle réglementation de la fédération de soccer

Si votre enfant porte des lunettes pour la vue, il devra obligatoirement porter des lunettes sportives conçues pour la pratique des sports.



# Bibliothèque

Marcel-Dugas

## PASSION LECTURE

### Février le mois du cœur

Le mois de février est le mois du cœur. Nous présentons à la bibliothèque une exposition de nos coups de cœur littéraires. Venez agrémenter vos lectures avec ces livres qui ont connu beaucoup de succès. Bienvenue.



### PÉRIODIQUES

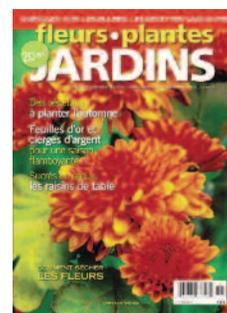
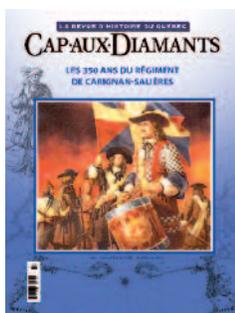
Voici les périodiques auxquels vous avez accès à la bibliothèque :

Les Affaires plus  
L'Actualité  
Le Bel âge  
Biosphère  
Ça m'intéresse  
Cap-aux-Diamants  
Châtelaine  
Chez soi

Coup de pouce  
Elle Québec  
Enfants Qc.  
Fleurs plantes & jardins  
Géo  
Géo plein air  
Hockey magazine  
Homme

Les idées de ma maison  
Le Jacobin  
Magazin'art  
Mieux-être  
Naître grandir  
Nos sources  
Protégez-vous  
Psychologies

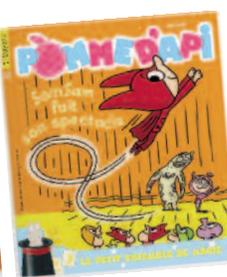
Québec oiseaux  
Québec science  
Ricardo  
Sélection du Reader's digest  
Sentier chasse-pêche  
Touring



Nous en avons aussi pour les adolescents et pour les jeunes :

Cool!  
Les Explorateurs  
J'aime lire  
Science & vie junior.

Les Débrouillards  
Géo ado  
Pomme d'api Québec





# Bibliothèque

## Marcel-Dugas

### Tirage de Noël

Vous avez été nombreux à participer à notre tirage de Noël. Les gagnants sont Juliette Déziel et Alexis Rochon. Félicitations et merci à tous d'avoir si bien agrémenté cette période de réjouissances.



### Soirées coup de cœur

Notre prochaine soirée aura lieu le **mercredi 17 février à 19 h**. Vous êtes tous invités à venir partager vos coups de cœur littéraires.



### Une naissance, un livre

La bibliothèque vous présente le programme « Une naissance, un livre », qui s'adresse aux enfants de moins d'un an. Initié par les Bibliothèques publiques du Québec, ce programme a pour but de susciter chez les tout-petits, dès leur tendre enfance, l'éveil à la lecture et le goût des livres. **Venez nous présenter votre nouveau-né, abonnez-le à la bibliothèque et recevez la trousse du bébé-lecteur.** Apportez-nous une photo et voyez votre enfant devenir une des vedettes de notre espace dédié aux plus jeunes lecteurs de la bibliothèque.



### Lis-moi une histoire

Ce programme s'adresse aux enfants de 1 à 3 ans. Lorsque vous abonnez votre enfant à la bibliothèque, nous lui faisons cadeau du beau livre « Lis-moi une histoire », une invitation à lire à tout moment, n'importe où, pour le plaisir d'être ensemble et de partager un moment intime.

### Bienvenue aux nouveaux résidents

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux résidents de Saint-Jacques. Nous vous invitons à venir visiter votre bibliothèque municipale. Profitez-en pour vous inscrire gratuitement et par le fait même ayez accès à près de 20 000 documents, dont plusieurs nouveautés. De nombreux services vous sont également offerts (pièces d'identité avec adresse requise). Au plaisir de vous rencontrer.

*La bibliothèque c'est gratuit!*

### HORAIRE RÉGULIER

Lundi	14 h à 20 h	Jeudi	14 h à 20 h
Mardi	14 h à 18 h	Samedi	10 h à 12 h



# VOS ORGANISMES



## INFORMATION ET RÉSERVATION :

450 839-7717 | info@horebsaintjacques.com

122, rue Saint-Jacques, Saint-Jacques • Tél. : 450 839-7717

[www.horebsaintjacques.com](http://www.horebsaintjacques.com)

## *Maison de ressourcement, d'évangélisation et d'accompagnement*

### **DÉJEUNER-PARTAGE – Jeudi 4 février à 7 h 30**

Un excellent petit-déjeuner servi sous forme de buffet suivi d'un témoignage de vie humaine et chrétienne engagée et stimulante.

Personne-ressource : Sœur Chantal Desmarais, résidente de Sainte-Julienne, membre de la communauté des religieuses de la Charité de Sainte-Marie. Professeure de karaté et joueuse de hockey dont les médias ont parlé récemment.

Offrande libre suggérée : 5 \$

### **DÉGUSTATION ANNUELLE DE VINS ET FROMAGES – Samedi 13 février à 17 h**

Au profit de la Fondation Horeb

Sous la présidence d'honneur de M. Stéphane Frappier et son épouse Mme Véronique Boisvert, propriétaires du Provigo St-Jacques

Découverte intéressante des fromages de chez nous.

Coût : 70 \$ par personne (Reçu d'impôt : 35 \$)

**La plus belle façon de souligner la St-Valentin, en couple ou entre amis!**



# SHENA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE LA NOUVELLE-ACADIE

## **Assemblée générale annuelle pour les membres seulement | Mardi 16 février à 19 h**

Au Centre culturel du Vieux-Collège (50, rue Saint-Jacques)

## **Conférence La photographie macro | Mardi 16 février à 20 h 15**

Au Centre culturel du Vieux-Collège (50, rue Saint-Jacques)



La composition « règle des tiers », la lumière directe/diffuse et la mise en valeur du sujet.

**Jacques Latendresse** est un passionné de la photographie depuis plus de 35 ans. Formateur depuis plus de 15 ans, il possède une forte expérience dans la photographie de nature et animalière.

**Richard Généreux**, est depuis plus de 38 ans dans le domaine de la photographie

**INFORMATION :** Jeanne d'Arc Patenaude | 450 759-6907

# VOS ORGANISMES



**14 février – 13 mars**

## **DÉJEUNERS COMMUNAUTAIRES | SERVIS DE 8 H À 12 H - 4 \$**

Prochains déjeuners qui auront lieu au Centre culturel du Vieux-Collège  
50, rue Saint-Jacques, Saint-Jacques, QC, J0K 2R0

**INFORMATION :** Roland Beauséjour | 450 839-2871

## Les Petits Pas Jacadiens

### Les Petits Pas Jacadiens dressent un bilan positif de la 2<sup>e</sup> édition du concours « Câll » la veillée chez vous!

Le concours « Câll » la veillée chez vous! marque, pour une deuxième année, l'imaginaire de quatre familles lanadoises. Chapeauté par l'organisme Les Petits Pas Jacadiens (PPJ), le concours visait à générer un plaisir fou chez les familles participantes, permettre la transmission des danses traditionnelles du terroir et occasionner des moments de partage festifs entre les générations. Stéphanie Lépine, Philippe Jetté, Élisabeth Moquin et Bruno Breault ont fait la tournée des quatre familles gagnantes les 30 et 31 décembre 2015 ainsi que le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

L'impact de ce concours se fait déjà sentir dans le milieu. « Je crois que ce concours va dorénavant établir la bonne habitude de commencer notre veillée du jour de l'An en dansant », affirme Marie-Jeanne Dupuis, de la famille Dupuis-Thibodeau de Saint-Jacques. « Un succès encore plus fulgurant que l'an dernier que cette veillée du jour de l'An! », rapporte Julie Germain, gagnante pour une deuxième fois avec la Tribu amicale rawdonnoise épicurienne (TARÉ).

« Le défi du concours était de mobiliser et de pénétrer les réseaux privés, les familles et les groupes d'amis. C'est mission accomplie pour une deuxième année consécutive! », déclare Philippe Jetté, président des PPJ. Il poursuit : « Le fait d'intervenir directement dans un rassemblement familial festif nous semble très efficace, car il a un effet mobilisateur sur toutes les générations présentes qui vivent et partagent ces danses dans le plaisir. »

Rappelons que, depuis maintenant quarante ans, l'organisme Les Petits Pas Jacadiens poursuit la mission de valoriser, de transmettre, de promouvoir et de diffuser la danse traditionnelle québécoise et acadienne.



Photo : Famille Taré

Source : Philippe Jetté | 450 397-2313 | [info@lespetitspasjacadiens.com](mailto:info@lespetitspasjacadiens.com)

# VOS ORGANISMES



**SOCIÉTÉ D'ORNITHOLOGIE  
DE LANAUDIÈRE**

Voici nos activités à venir. Vous pouvez trouver tous les détails de nos conférences et sorties sur notre site.

C.P. 339, Joliette, Qc, J6E 3Z6

[www.sollanaudiere.com](http://www.sollanaudiere.com) • [info@sollanaudiere.com](mailto:info@sollanaudiere.com)

## **Sortie aux Harfangs des neiges avec Raymond Piché Samedi 13 février à 9 h 45**

Lieu : Stationnement du restaurant McDonald à Berthier

Nous explorerons en voiture la région entre Berthier et Saint-Barthélemy. Apportez jumelles, livre d'identification, radio bidirectionnelle. Portez des vêtements chauds. La sortie se terminera vers 15 h.

**INSCRIPTION** : Raymond Piché | [picray44@videotron.ca](mailto:picray44@videotron.ca)



## **Sortie hivernale à Saint-Esprit et Saint-Roch-de-l'Achigan avec Richard Léveillé Samedi 5 mars à 8 h 30**

Lieu : Départ du stationnement de l'église à Saint-Esprit

Nous explorerons la région à la recherche de harfangs, buses et autres oiseaux. Apportez jumelles, livre d'identification et radio bidirectionnelle.

**INSCRIPTION** : Richard Léveillé | [rich11@videotron.ca](mailto:rich11@videotron.ca)

## **Conférence par Roger Turgeon : Hiboux, chouettes et cie Mercredi 9 mars à 19 h**

Lieu : 34, 1<sup>re</sup> avenue à Notre-Dame-des-Prairies, entrée par l'escalier sur le côté gauche de l'édifice

Coût : 2 \$ pour les membres et 4 \$ pour les non-membres

Le Québec compte dix espèces de strigidés: sept qui chassent la nuit, et trois le jour ou au crépuscule. Comment ces oiseaux réussissent-ils à attraper une proie dans la noirceur? À repérer un rongeur sous la neige et parvenir à le saisir? À fondre sur leur proie sans éveiller l'attention? Quels sont les comportements et caractéristiques qui permettent de les identifier sur le terrain?



*Rodolphe Balez*

# VOS ORGANISMES



## ACTIVITÉS DU CLUB FADOQ



**Super bingo (18 ans et plus) | Vendredi 5 février à 19 h 30**

Au Centre culturel du Vieux-Collège

**Dîner de la St-Valentin | Mardi 16 février à 11 h 30**

Au Centre culturel du Vieux-Collège

On porte du rose ou du rouge!

**Soirée de danse en ligne mensuelle | Vendredi 26 février à 20 h**

Au Centre culturel du Vieux-Collège

**Partie de cartes (spécial Whist) | Mercredi 9 mars à 19 h**

Au Centre culturel du Vieux-Collège

Possibilité d'autres jeux dans la petite salle

**Voyage à L'Oratoire Saint-Joseph | Lundi 14 mars à 12 h**

Départ dans le stationnement de l'église

Messe à 14 h, souper en route (restaurant à déterminer)



**Auberge du Vieux Foyer Val David | Séjour de 3 journées du 3 au 5 avril**

Animation par Sylvain Laporte, excellente nourriture

**Spectacle « Revue musicale » Blue Suède Show | Vendredi 17 juin à 20 h 30**

Au Théâtre Hector Charland à l'Assomption

Le transport se fera en autobus.

Réservez vos places, elles s'envolent rapidement!

**Voyage d'été à Niagara avec un arrêt à Toronto | Séjour de 4 journées du 20 au 23 juin**

Voyage organisé par Voyage Québec, transport en autobus de luxe

Il y a encore des places libres

**INFORMATION ET RÉSERVATION :** Rita | 450 839-6765 ou Denise | 450 839-2132

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29					

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

MARS

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24  /31	25	26	27	28	29

MAI

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Collecte des matières recyclables (bac bleu)

Collecte spéciale de feuilles et gazon

Collecte de sapins naturels

Collecte des matières organiques (bac brun)

Frolic acadien (21 mai)

Jour de collecte des RDD (21 mai)

Collecte des ordures ménagères

Collecte de branches (24 au 28 octobre)

Vente-débaras (21 au 23 mai)

Congés fériés

Collecte des encombrants

